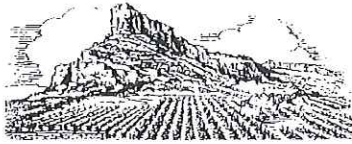


République Française		COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire		Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon		
OBJET :	Autorisation de stationnement pour le déménagement de Monsieur Alain DUPONT, Route de la Roche, le 24 Novembre 2021.	

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande du 3 Novembre 2021 faite par l'entreprise TDI DEMENAGEMENT concernant le déménagement de Monsieur Alain DUPONT, route de la Roche à SOLUTRE-POUILLY.

- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer le stationnement.

## ARRETONS

### ARTICLE 1 : Autorisation.

L'entreprise TDI Déménagement est autorisée à stationner, le 24 Novembre 2021, pour une durée d'un jour calendaire, route de la Roche, pour permettre le déménagement de Monsieur Alain DUPONT.

### ARTICLE 2 : Stationnement.

Le stationnement d'autres véhicules sera interdit pendant toute la durée du déménagement sur l'emprise du chantier.

### ARTICLE 3 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4<sup>ème</sup> mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

### ARTICLE 4 : Sécurité et signalisation de chantier

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par la commune pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY

Le 04/11/21

Le Maire : Jean-Claude LAPIERRE





LA VERNULLE



EN

Chemin